

Annexe 4

Informations spécifiques aux candidats enseignants du 2^d degré vers le 1^{er} degré

Je suis enseignant du 2^d degré et je souhaite être détaché dans le corps des professeurs des écoles :

1. Je prends note des conditions de recrutement et des qualification requises en natation et en secourisme pour pouvoir être détaché dans le corps des professeurs des écoles.
2. Je saisis ma demande de détachement dans l'application Pégase jusqu'au 21 décembre 2025 à l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>.
3. Je formule mes vœux (deux départements maximum).
4. Je joins impérativement un CV et une lettre de motivation à ma demande.
5. Je recueille uniquement l'avis de ma rectrice ou de mon recteur.
6. La ou le Dasein du département d'accueil souhaité instruit mon dossier entre le 5 janvier et le 20 février 2026.
7. Mon dossier, s'il est retenu, est transmis à la DGRH par la ou le Dasein du département d'accueil souhaité au plus tard le 20 février 2026.
8. La DGRH instruit mon dossier du mois de février au mois de mai 2026.
9. La DGRH communique la liste des candidatures validées à la ou au Dasein d'accueil qui m'informe de la décision ministérielle.
10. Si l'avis sur ma demande de détachement est favorable, le département d'accueil prend les arrêtés de détachement et d'affectation et me les notifie.
11. Je prends note que suite à la décision favorable, mon détachement prendra effet au 1^{er} septembre 2026, pour une durée de deux ans.

Pour tous renseignements complémentaires, je peux contacter le département d'accueil souhaité.